

COMMUNE de VERNOU-sur-BRENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2022

**Convocation adressée aux Conseillers
par courrier le :**

13 décembre 2022

Effectif légal du Conseil : 23

Nombre de Conseillers :

En exercice : **23**

Présents : **18**

Votants : **23**

Résultats du vote :

Voix « POUR » : **23**

Voix « CONTRE » : **0**

Abstentions / blancs : **0**

Transmission en Préf. , le
Publié, affiché, notifié, le

L'an deux mille vingt deux, le dix neuf décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VERNOU-sur-BRENNE, légalement convoqué le 13 décembre 2022 par Madame le Maire, Mme DEVALLEE Pascale, s'est réuni en session ordinaire.

Il a été procédé à l'appel nominal.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants, formant la majorité des membres en exercice : Mme DEVALLEE Pascale, Mme FERRAND Claude, M. LEBREC Michel, Mme GOURON Claude, M. TARBE de SAINT-HARDOUIN Patrice, M. MAZET Franck, Mme COMMUNAL Renée, M. SIMONIN Denis, Mme BONZON Marie-Claude, M. FROGER David, M. CHAMPION Pierre, M. ROBIN Xavier, Mme DUBRAY Françoise, Mme HENNEQUET- ANTIER Christelle, Mme MERCIER Céline, Mme LABREVOIT Sandrine, Mme CHASLES Sophie, M. LESAGE Mathieu, M. BONZON Sébastien, Mme DELALEUF Marie, M. LANDAIS Romain, M. DEVALLEE Victorien, Mme ROUVRE Liliane.

Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme CHASLES Sophie donne pouvoir à M. FROGER David
Mme DUBRAY Françoise donne pouvoir à Mme COMMUNAL Renée
Mme GOURON Claude donne pouvoir à Mme DEVALLEE Pascale
M. DEVALLEE Victorien donne pouvoir à M. TARBE Patrice
M. LEBREC Michel donne pouvoir à m. MAZET Franck

Etaient absents excusés :

Néant

Etaient absents non excusés :

Néant

Mme HENNEQUET- ANTIER Christelle a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Le Maire,



DELIBERATION N° 56 / 2022

TARIFS 2023 D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Il a été rappelé les autorisations délivrées en termes d'occupation du tableau ci-dessous et la proposition de tarifs s'y rapport pour l'année 2023, à savoir :

EMPLACEMENT TERRASSE		2023 (par an)
Mme VAILLANT Sabrina 5 place du Centenaire		80 €
Mr. RAGUENEAU Kévin 4 rue Lucien Arnoult		80 €
TOURAIN FLEURS 7 rue Lucien Arnoult		80 €
EMPLACEMENT TAXIS		2023 (par an)
Mr. IDIER Anthony (1 emplacement)		120 €
Mr. RAVE Philippe (3 emplacements)		360 €
Mme BARDET Sylvie (1 emplacement)		120 €
M. BARRIER Florent (1 emplacement)		120 €
EMPLACEMENT CAMION PIZZAS		72 € / trimestre
EMPLACEMENT CAMION CUISINE TIBETAINE		72 € / trimestre

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, articles L2121-1 à L2125-10, relatifs à l'utilisation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public est assujettie au paiement d'une redevance, dont le montant est préalablement établi par le Conseil Municipal,

Considérant les autorisations d'occupation temporaire du domaine public (AOT) délivrées, de types permis de stationnement (terrasse, food-truck, étalage), permis de voirie (terrasse fermée, kiosque) ou droit de place (taxis),

Considérant l'avis de la commission finances réunie le 13 /12 /2022,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, **à l'unanimité** :

- **Approuve** les tarifs d'occupation du domaine public communal, applicable au 1^{er} janvier 2023, comme suit :

EMPLACEMENT TERRASSE	80 € par an
EMPLACEMENT TAXIS	120 € par an
EMPLACEMENT COMMERCANTS AMBULANTS DE RESTAURATION	72 par trimestre

- **Autorise** Madame le Maire à signer tout document afférent à ces autorisations



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Pascale
Pascale DEVALLÉE